



LTF SAS	BP 23 Place Sommeiller 73 500 MODANE	 04.79.20.13.36	
		 04.79.20.13.35	
Réunion : visite reçue / rendue	Conversation-téléphonique Lecture Divers	Manifestation interne / externe	Rédacteur : C. Aguetaz Tél : 04.79.20.15.33
Participants : Voir liste ci-dessous		Visite du : 1 octobre 2002	
Objet : Comité Local Pour l'Environnement – Chantier de Modane / Villarodin-Bourget			
Pièces jointes : - Résultat des mesures de poussières du 26/09 au 03/10/02		Distribution : Participants + LTF	
Liste des participants :			
- Henri RATEL	Maire de Villarodin-Bourget		
- Jean PARMIER	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget	Tél : 04.79.05.02.15	
- Denis CHARVOZ	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget	Tél : 04.79.05.02.15	
- Louis THOMAS	Adjoint – Mairie de Modane		
- Jean-Claude RAFFIN	Adjoint – Mairie de Modane	Tél : 04.79.05.13.26	
- Catherine BOURBON	Représentant Association ASSMOULIN		
- Jacky BELLISSAND	Représentant Association ASSMOULIN		
- Jean-François BUISSON	Représentant Association ASSMOULIN		
- René GROSS	Président Norma-Pêche		
- Christian BUISSON	Représentant Norma-Pêche		
- Gilbert LOMBARD (excusé, représentant M GUILLAUD – Association de la Pêche)			
- Didier BUISSON	Représentant de la Chasse		
- Jean-Louis PARMIER	Représentant de la Chasse		
- Jacques RICARD	LTF – Directeur Territoire	Tél : 04.79.20.13.36	
- Nicole SELTZER	LTF – Assistante du Directeur Territoire	Tél : 04.79.20.15.15	
- Pierre VIGNAT	LTF – Directeur Adjoint Travaux	Tél : 04.79.68.56.67	
- Carole AGUETTAZ	LTF – Superviseur Travaux	Tél : 04.79.20.15.33	
- Xavier DARMENDRAIL	LTF – Responsable Etudes Géologiques	Tél : 04.79.68.56.61	
- Michel CHIGNOLI	ITM (Maîtrise d'œuvre) – Chef de projet	Tél : 06.14.30.32.62	
- Gianfranco CARRARA	Eiffage – Directeur Travaux	Tél : 04.79.05.52.67	
- Maurice ARMET	Eiffage – Responsable Travaux	Tél : 04.79.05.52.67	
- Damien FESSELET	Eiffage – Responsable Sécurité	Tél : 04.79.05.52.67	
- Philippe LEPERCQ	Eiffage – Responsable Environnement	Tél : 04.79.05.52.67	

I – Visite du chantier

II – Questions / Réponses en salle de réunion

J. Ricard présente tout d'abord les excuses de Monsieur le Sous-Préfet qui ne peut être présent à cette réunion.

Question : Quelles sont les mesures concrètes apportées par rapport aux nuisances supportées par les habitants du Bourget : vibrations, bruit, poussières, odeurs de poudre ?

- **Vibrations :**

P. Vignat explique que deux aspects sont à considérer : les bâtiments et le ressenti des gens.

Pour les **bâtiments**, une législation impose des seuils maximum de vibrations. Les seuils imposés par LTF à l'entreprise sont bien inférieurs à ceux de la législation, il n'y a donc rien à craindre pour les maisons. Le tableau des enregistrements effectués dans le village est fourni toutes les deux semaines à Monsieur le Maire pour affichage.

Concernant la **gêne ressentie** par les personnes, elle provient surtout des basses fréquences émises lors des tirs. A cet effet, LTF annonce qu'un bureau d'études (YSO) commence une étude afin que les tirs soient plus efficaces. Cela consiste à limiter au minimum l'énergie passant dans le massif pour diminuer les basses fréquences tout en ayant une fracturation des matériaux maximum. Ce dispositif devrait se mettre en place vers le 15 octobre et être suivi d'une phase d'optimisation des tirs.

J. Ricard précise que LTF demande à ce bureau d'études d'être présent à la Journée Portes Ouvertes (le 19 octobre) pour expliquer ce principe aux gens intéressés.

J. Bellissand précise que le plus pénible à supporter sont les **vibrations ressenties le soir** : travail du robofore et de la pelle faisant la purge. Il demande si tous les travaux ne pourraient pas être arrêtés à partir de 22h.

J. Ricard rappelle que les objectifs de travaux et les contraintes de calendrier nous sont assignés par les Etats. Les tirs sont déjà interdits de 22h à 7h mais l'arrêt de tous les travaux la nuit remettrait en cause le rythme d'avancement du chantier.

Si on voulait comparer l'intensité des tirs en galerie par rapport à un séisme, sur l'échelle de Richter les tirs seraient inférieurs à 0 car les puissances développées sont incomparables.

Concernant la **maison de Mme Dominique Buisson**, J. Ricard et J. Rimey (Responsable des Travaux France) ont assisté à un tir dans sa maison. Ils ont effectivement ressenti les vibrations mais celles-ci sont inférieures à la description faite dans la lettre de Mme Buisson. Quant aux fissures apparues suite aux travaux qu'elle signale, si celles-ci étaient confirmées, la procédure auprès de l'expert serait déclenchée.

Monsieur le Maire demande quand est-ce que le **capteur mobile** sera disponible afin de faire des mesures de longue durée dans les maisons des gens qui le souhaiteraient.

P. Vignat précise que sa mise en place aura lieu en même temps que l'étude d'amélioration des tirs, c'est à dire vers le 15 octobre.

- **Bruit :**

J. Bellissand rapporte des plaintes concernant le **bruit la nuit**, provenant notamment du criblage puisque le concasseur est à l'extérieur de la galerie.

G. Carrara précise qu'il n'y a pas de criblage la nuit mais qu'il est arrivé exceptionnellement (2 soirs) que la Station de Traitement des Matériaux fonctionne jusqu'à 23h30 pour des problèmes de réglages.

C. Bourbon souligne que même si les camions ne font plus "bip-bip" la nuit, leur circulation produit un grondement incessant.

- **Poussières :**

M. Chignoli précise que des mesures sont imposées dans l'Arrêté Préfectoral et que celles-ci sont effectuées conformément à l'AP (résultats joints en annexe au compte-rendu) :

- une première mesure a été effectuée en août pendant 24h (temps pluvieux) : elle n'a pas enregistré de dépassement,
- la seconde est en cours de réalisation : un capteur a été placé sur le clocher de l'église pour une mesure pendant une semaine (temps beau et sec toute la semaine).

Les capteurs mesurent la quantité de poussières dans 1 m³ d'air, la norme impose un seuil de 65 microgrammes par m³. Les conditions météorologiques sont importantes lors des mesures car la pluie rabat les poussières au sol ; la mesure de cette semaine sera donc significative.

J. Parmier signale que notamment après chaque tir un nuage de poussières remonte vers le village.

J. Bellissand demande pourquoi il n'y a pas d'**arrosage** de la nouvelle piste empruntée par les dumpers. G. Carrara répond que l'arrosage de l'ensemble du chantier est prévu en permanence (arroseur payé à la journée) et vérifiera qu'il est réellement fait.

P. Vignat précise que concernant la **consommation des légumes** n'est pas dangereuse en respectant une hygiène simple (laver les fruits et légumes avant consommation).

- **Odeurs de poudre :**

Une demande est faite concernant la nocivité des poudres utilisées (notamment suite à un article du Dauphiné Libéré du 27/09/02).

P. Vignat rappelle que la législation du travail impose des normes limitant la quantité de gaz en galerie pour les ouvriers et que la ventilation suffit à les diluer (des capteurs mesurent en permanence les gaz dans la galerie ; les ouvriers n'ont pas à porter de masques). Dans le village ou les jardins, ces quantités sont beaucoup plus diluées donc ne posent pas de problème de sécurité.

L'Association des Moulins remet à J. Ricard une liste de questions posées par les gens du Bourget.

J. Ricard répond aux principaux points :

- Fonctionnement du CLPE : il a un rôle de discussion, d'information notamment concernant les différentes mesures réalisées.
- Compte-rendus des réunions : ils seront adressés à tous les participants ; l'affichage public est laissé aux soins de Monsieur le Maire.
- Informations sur les panneaux d'affichage : tous les 15 jours l'avancement de la galerie ainsi que les mesures de vibrations sont fournis par LTF à la mairie.
- Capteurs de vibration : ceux-ci enregistrent le maximum des vibrations.
- Bruit, arrosage, poussières, odeurs : voir réponses ci-dessus.
- Contraintes aux entreprises : les arrêtés préfectoraux sont les références imposées (fréquence des différentes mesures, seuils limites...) ; une Notice Environnement reprenant les différents thèmes fait partie du contrat avec l'entreprise.
- Procédure en cas de dommage sur une maison : le propriétaire doit adresser un courrier à J. Ricard qui se déplacera pour constater les éventuels dégâts puis, si nécessaire, une procédure d'urgence sera déclenchée.
- Fréquence des réunions : il est envisageable d'en prévoir tous les mois.
- Rocher de Chatalamia : un capteur de vibrations est en place sur le rocher.
- Faune et flore : une étude est en cours par un bureau d'études (Gipea).
- Présence de bombes : ce problème a été rapporté à la Préfecture.

- Journée Portes Ouvertes du 19 octobre : celle-ci s'adresse à tous les habitants de Villarodin-Bourget (une invitation sera donnée par LTF), de 14h à 17h des visites du chantier seront organisées par groupes, des gens de LTF, du maître d'œuvre et de l'entreprise seront là pour répondre aux questions en salle de réunion.

L'association Norma Pêche (R. Gross) rappelle qu'un courrier a été adressé à LTF à propos d'une pelle mécanique ayant travaillé dans l'Arc sans que l'association en soit avertie.

J. Ricard reconnaît qu'il y a eu un dysfonctionnement (courrier en réponse à l'association) et qu'il a été signalé au maître d'œuvre.

JC Raffin demande à partir de quand se feront les transports de matériaux vers St Martin.

M. Chignoli annonce que ceux-ci devraient commencer vers la mi-octobre à raison de 2 à 3 camions en rotation par jour.

Il est rappelé que les limitations de vitesse aux abords du chantier doivent être respectées (signallement d'un 4x4 blanc d'une entreprise de sondage roulant très vite).

La prochaine réunion est prévue en novembre 2002.